

Commune de Lucey

Procès-verbal du Conseil municipal

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 octobre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Lucey, se sont réunis à 20 h 00 en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 05 octobre 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT EXCUSES

HENAULT T a donné pouvoir à SANTOS - GENET A.

ÉTAIENT PRÉSENTS

BAILET M.C - COLLIN C - CROIZIER F - HALLER F - HERLEM B - LEVEQUE A - LOBROT R - PAOLI I - SANTOS - GENET A - VITALLY C.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Christiane COLLIN et Christine VITALLY sont désignées pour remplir cette fonction qu'elles acceptent.

ORDRE DU JOUR

- Délibérations à prendre
- Dossiers Richard FERNANDEZ et Yvan MATHELIN
- Incivilités
- Commission vie citoyenne : bilan et échanges sur les actions
- Questions diverses

Le procès-verbal du 31 juillet 2023 a été approuvé à l'unanimité après quelques modifications apportées à la demande de certains membres du conseil municipal.

DELIBERATION A PRENDRE

Le raccordement à l'assainissement collectif de la propriété RENEVEY, située 50 route des Moulins, a été fait par l'entreprise VTM, pour un montant de 6770,40 euros, suite à une décision prise par le précédent conseil municipal lors de l'acquisition du terrain. Les travaux n'ayant pas été budgétisés, 7000 euros seront pris sur l'opération d'investissement du bâtiment de l'église.

Suite à une convention signée entre le Centre de Gestion (service intérim) et la mairie, le salaire de Yvan MATHELIN, les 7% du brut + les heures complémentaires seront refacturés à la mairie, d'où la nécessité de prévoir une ligne de trésorerie supplémentaire.

L'Association des Maires de France organise, du 20 au 23 novembre 2023, le 105ème Congrès des Maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris.

Madame le Maire fait savoir qu'elle participera à ce congrès. Le conseil municipal délibère sur la prise en charge de ses frais de déplacement et d'hébergement.

9 élus décident d'accorder la prise en charge des frais de déplacement, restauration et hébergement, 1 élu propose de rembourser seulement les ¾ des frais occasionnés par cette mission. Madame le maire remercie l'ensemble du conseil municipal.

DOSSIER RICHARD FERNANDEZ ET YVAN MATHELIN

Suite à son dernier arrêt de travail, Richard FERNANDEZ a été déclaré inapte définitivement par le conseil médical du CDG 73. Il réintègre les effectifs et sera rémunéré pour ses 18 heures, selon son contrat. Il a le droit de bénéficier d'une période de préparation au reclassement, ce qui implique que l'intéressé pourra bénéficier de formations le préparant à occuper un poste adapté. Le centre de gestion et les 2 maires et les 2 secrétaires concernés vont échanger en visio le 17 octobre 2023 dans le but de réfléchir aux solutions envisageables. Après cette rencontre les statuts d'Yvan MATHELIN seront redéfinis.

INCIVILITES

Diverses incivilités ont été constatées dans la commune depuis plusieurs mois.

Autour de la placette : borne endommagée, robinet des toilettes resté ouvert, loquet des toilettes cassé)

Près des containers du chef-lieu : sacs remplis de gravas et cartons déposés au pied des containers.

Près des containers des Puthods : dépôt sauvage de phares de voiture, de moellons, de cartons, de déchets de toute sorte.

Au passage à Gué : Voiture brûlée, meules de foin déposées, déchets déversés par des artisans.

A la mairie, au monument aux morts et au cimetière : vol de drapeaux, de gerbes de fleurs, de plaques mortuaires.

L'école a été visitée côté porte salle de sieste, trouvée entrouverte. Les gendarmes se sont déplacés sans pour autant prendre une main courante car ils n'ont constaté aucune infraction.

Madame le Maire remettra à l'ordre du jour la pertinence de l'installation éventuelle d'une vidéo protection.

COMMISSION VIE CITOYENNE: BILAN ET ECHANGES SUR LES ACTIONS

11 enfants et 10 adultes ont participé à une sortie vélo organisée début juillet dans le cadre du conseil municipal des enfants et qui comprenait un escape game et la visite du moulin à huile de Chanaz. Un après-midi jeux et une soirée initiation aux échecs menée par Richard FERNANDEZ ont également été organisés.

Le projet de construction d'un poulailler au chef-lieu n'a pas encore pu aboutir mais il est toujours d'actualité et Madame le maire signale qu'une déclaration préalable devait être faîte par un élu.

Cette année, le CME ne comprendra plus qu'un seul élève élu par commune et les actions d'animation ne feront pas partie de ses missions.

Une seule liste se présente aux élections qui auront lieu le mardi 17 octobre à la mairie de Jongieux.

QUESTIONS DIVERSES

La mutuelle pour les employés de la commune (Anne DIDIER, Richard FERNANDEZ, Yvan MATHELIN, Marie-Christine MICHEL) deviendra obligatoire en 2026. En attendant, les élus décident, à l'unanimité, d'une participation de 30 euros par employé municipal

Plan communal de Sauvegarde (PCS)

Suite à la présentation par l'ingénieur de PREDICT (filiale de Météo France) le PCS a été élaboré par Bernard HERLEM, André LEVEQUE et Marie Christine BAILET. Des manipulations ont été faites sur le logiciel dans le but de se l'approprier. Une fiche de renseignements et un courrier d'accompagnement rédigés par Bernard HERLEM, André LEVEQUE et Marie Christine BAILET ont été présentés au reste de l'équipe. Il a été demandé aux élus de faire remonter d'éventuelles propositions de modification de la fiche et du courrier. Ces documents seront distribués ultérieurement aux habitants de la commune.

Prévention et sécurité routière : Des relevés de vitesse ont été faits, à l'aide des radars pédagogiques, au chef-lieu (direction Yenne) et à Cremon. Des chicanes avaient été placées provisoirement au chef-lieu direction Chanaz puis Yenne.

Il a été constaté que la présence de chicanes oblige effectivement les conducteurs à rouler moins vite. Au niveau du chef-lieu, la vitesse moyenne a été entre 41 et 50 Km/heure. 16% des conducteurs roulaient entre 50 et 60 Km/heure et 84 % roulent au-dessus de ces vitesses.

Toute l'équipe s'accorde à dire qu'une réflexion s'impose afin de trouver des situations les plus adaptées en fonction de la législation.

Par manque de financements la sécurisation du carrefour des Puthods reste pour le moment en suspens. Un projet a été proposé par un cabinet d'études.

A l'initiative de François CROIZIER, une réunion avec Mathieu CAILLARD du TDL a été programmée le 19 octobre en présence de Madame le Maire et de quelques élus en vue d'une proposition technique.

Travaux à prévoir : Le chemin du vignoble de Montagnin et le chemin de Vallières sont très abimés et nécessitent des travaux de réfection afin d'éviter une aggravation de la situation.

Assainissement propriété de Madame MOSCATELLO: La vente de la propriété de Madame MOSCATELLO est conditionnée à la mise en conformité du système d'assainissement individuel. Les futurs acquéereurs n'ayant pas l'espace suffisant aux abords de leur maison pour faire effectuer les travaux, la mairie donne l'autorisation d'installer leur d'assainissement sur un terrain communal situé à proximité de l'habitation concernée.

Transport scolaire : La réunion de rentrée de la CCY relative aux transports scolaires a eu le 31 août. Sur la commune, il y a deux circuits, assurés par CB autocars:

un circuit Conjux – Saint Pierre de Curtille – Lucey - Yenne et un circuit Jongieux – collège de Yenne pour 38 enfants transportés dont 12 de la commune de Lucey.

Un rappel a été fait suite à un signalement de soucis d'horaires. Il est à noter que les réclamations (non- respect des horaires et autre) sont à adresser à la Communauté de Communes de Yenne. Les parents ne doivent pas contacter directement le transporteur. Il appartient à la CCY de faire remonter les informations et les remontrances au transporteur.

Un circuit du RPI Lucey – Jongieux – Billième, pour lequel on constate une hausse d'effectif. L'an dernier il y avait 39 inscrits et 22 laisser – passer (pour la cantine – garderie uniquement, délivrés par la CCY). Cette année 46 enfants prennent ce bus dont 10 élèves de maternelle et il y a 9 laisser—passer. Il est rappelé que les enfants ayant un laisser-passer ne sont pas prioritaires et peuvent se voir refuser l'accès au transport si le bus est complet ; les familles concernées en ont été averties.

Le Maire, Les Secrétaires,

BAILET Marie Christine, COLLIN Christiane VITALLY Christine